VENTES A L'ENCAN.

VENDREDI le 7 décembre 1900, entre heures 1 M. sur les lieux 1494 rue Musique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E dans cette affaire, vendu et vendra le 12ème jour de novembre 1900, dans l'affaire intitulée la succession de Anna S. Donnelly, No 62,920 du dossier de cette affaire, il sera vendu par l'administrateur soussigné tous les meubles et articles appartenant à ladite succession d'après une liste enregistrée dans le bureau de Gage, Baldwin et Claiborne, avocats, No 127 rue Carondelet.

Conditions—Comptant sur les lieux.

D. W. RHODES, Administrateur.

21 nov—21 28

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

No 1027 et 629 rue Dumaine entre les rues Royale et Chartres.

Succession de Sarah Ann Brown, femme de Michel J. Grace et John Joseph Grace.

No 63,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, —JEUDI le 20 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu d'après l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 27 octobre 1900 par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Louisa (maintenant Chartres), Congrès, Casa-Calvo (maintenant Royale) et Indépendance, désigné par le No 28 sur un plan par A. D. B. Pécourt, voyer, le dix septième jour de janvier 1848 et déposé dans le bureau de Chas. Boudousquié, alors un notaire en cette ville avant en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de front sur la rue Congrès par 98 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent le cottage double en bois couvert en ardoises, contenant chaque chambres, hangar, citerne, allée sur les côtés et banquette pavée.

Conditions—Une moitié en plus comptant, balance en un et deux ans, avec intérêts et privilège de vendeur, billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant entier des billets et délivrer la police au porteur des billets.

Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. G. Cour, N. P.

W. McL. Fayssoux, notaire.

20 nov—20 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ignace Xavier Streubel.

No 63,311—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, 13 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu d'après l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 7 novembre 1900, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 7ème District, dans l'îlet No 243 borné par les rues Dublin, Septième, Madison et Cohn mesurant 301 pieds de face sur la rue Dublin, la même profondeur dans le fond le divisant de la balance de l'îlet et 176 pieds de face sur chaque rue Septième et Cohn.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant faire un dépôt constant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1901.

Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, Esq. notaire.

Frank Zengel, avocat.

11 nov—11 18 25—déc 2 9 23

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Désirable.

No 1015 Avenue Lafayette.

Entre les rues St-Claude et Romparts.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage rendu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 8 novembre 1900, et signé le 14 novembre 1900, dans l'affaire de Mme Ellen Donnelly, Rév. Joseph Barahan, exécuteur et agent substitué, vs Mme Mary Donnelly French, en ses héritiers, No 63,096 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple couvert en ardoises, désirable et bien situé, No 1015 avenue Lafayette, entre les rues St-Claude et Romparts, contenant corridor, galerie de côté, 5 chambres, cuisine et cuisine, hangars, citerne et cour sur l'arrière. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Romparts, St Claude et Port, mesurant 28 pieds de face sur l'avenue Lafayette par 120 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Tout en bonne condition.

Conditions—Une moitié ou plus, ou le tout, comptant; la balance en un et un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant Fred Zengel, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

17 nov—17 25—déc 2 9 16 18

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Dans un bon voisinage

2117 rue Perdido.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 6 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 15 octobre 1900, de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en la succession de Matew Swords, No 59,010 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois No 2117 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Galvez et Johnson, contenant galeries et deux chambres, et dans le fond une autre bâtisse en bois contenant deux chambres, hangar, cuve, etc. Le lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 25 borné comme il précède, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan par C. A. Hedin, dressé en l'étude de J. R. Beard et après en l'étude de James Graham, ancienne notaires et après le plan No 104, près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. J. Worley, notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

4 nov—4 11 18 25—4dc 2 6

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

MARDI, 27 NOVEMBRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

DE

Propriétés de choix, de valeur et rémunératives du Deuxième District

No 2027 rue Dumaine.
Nos 2323-2327 rue Dumaine.
Nos 2323-2325 rue Ste-Anne.
Nos 814-816 rue Tonti.
Nos 818-820 rue Tonti.
Nos 822-824 rue Tonti.
Nos 2328-2330 rue Ste-Anne.
Nos 2401-2403 rue Dumaine coin Tonti.
No 2549 rue Dumaine et No 902 rue Dorgenois, au coin.
No 910 rue Dorgenois.

Veuve Daniel Becker et al vs F. J. A. Becker.

Dossier No 63,257 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune, —MARDI, 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 23 octobre 1900, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 255 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Déjan, notaire, daté le 23 juillet 1883, et commence à une distance de 81 de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 4" 1'" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2'" de largeur sur la ligne du fond, 106' 6" 7'" ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7'" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2027 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, quelques trois chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre, situé dans le même district, îlet No 294 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti, lequel lot commence à une distance de 300 de l'encoignure de la rue Miro, et mesurant 33' de face sur la rue Dumaine par 136' 6" 5'" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, notaire, daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2323 et 2327 Dumaine, étant la moitié du plus près de la rue Tonti d'une portion de terrain acquise par F. A. Siener de F. A. Siener Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1885, Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District, îlet No 295 borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Miro et Tonti lequel lot mesurant 33' de face à la rue Ste Anne sur 100' de profondeur et est désigné par le No 4 sur un devis de Benin et Roche, daté le 20 avril 1849, déposé dans le bureau de O. De Armas, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2323 et 2325 rue Ste Anne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet sus-mentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti, 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 10" 1 1/2'" et est désigné par le No 24 sur le même plan de Benin et Roche; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Siener de veuve O. Gitarin, par acte de A. Barrett, daté le 20 mai 1864, Enr. B. T. livre 88, p. 104.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citernes, etc.

5° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet sus-mentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti, 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1/2'" de profondeur, et est désigné par le No 25, sur le même devis de Benin et Roche ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Siener de Michel Brigonne par acte de Edward Barrett, daté le 2 décembre 1868, Enr. B. T. livre 94 p. 356. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

6° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face sur la rue Tonti, 30' 7" 6'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 10" 1 1/2'" de profondeur et est désigné par le No 26 sur le même devis de Benin et Roche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 822 et 824 rue Tonti, acquis par F. A. Siener de A. Cartier, par acte de Phil. Lacosta, daté le 16 mai 1857, Enr. B. T. livre 73, p. 149.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et cabinet, hangars, citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

7° Un certain lot de terre situé dans le même district, îlet No 296, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Tonti et Miro, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 56' 6" 2'" de profondeur vers la droite, et 56' 8" 3'" de profondeur vers la gauche et est désigné par le No 11 sur un devis de J. Cammany, daté le 15 Sept. 1844, déposé dans le bureau de P. F. Labarre, et sur un autre devis de A. Castaing, date le 5 Déc. 1849 déposé dans le bureau de A. Ducatel, comme devis 12 du livre des devis No 4, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2328 et 2330 rue Ste Anne, acquis par F. A. Siener de E. Schully par acte de M. T. Ducros, daté le 10 Déc. 1873, Enr. B. T., livre 104, p. 176. Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant deux grandes chambres, galerie et deux cabinets, hangars, citernes, etc.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, îlet No 318, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave, lequel lot forme l'encoignure des rue Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" 4'" de profondeur et face sur la rue Tonti, d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Siener de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889, Enr. B. T. Livre 131, p. 12 Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

9° Un certain lot de terre, situé dans le même district, îlet No 322 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6'" de face sur la rue Dorgenois par 89' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Siener de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 2549, rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelque quatre autres chambres dans la mansarde sont deux chambres jolies, balcon dans la cour est une grande écurie, hangar dépendances, citerne et bon puits. La cour est embellie de bosquets de fleurs et de passages pavés.

10° Un car ain lot de terre dans le même district et îlet, commençant à une distance de 60' 0" 6'" de l'encoignure Dume ne, et mesurant 59' 7" 3 1/2'" de face à la rue Dorgenois 100' 6" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois, étant une portion de la propriété acquise par F. A. Siener de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance en un an ou en un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par privilèges du vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900, les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement; 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat.

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 26 27

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

propriété acquise par F. A. Siener de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance en un an ou en un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par privilèges du vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900, les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement; 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat.

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 26 27

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Marie Aveline Lang, femme décédée d'Alfred Boubeda— No 60 332 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 28 novembre 1900 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 octobre 1900 pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Saloudo, Canal, Lopez et Deguise, le dit lot mesurant 23 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Deguise sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue comme par le numéro municipal 3108 rue de la Deguise. Termes et conditions—Comptant sur adjudication. Acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Jérôme Meunier, avocat.

28 oct—28—nov 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE

BONNE

Propriété Rémunérative du Second District,

No 605 Rue Dauphine, entre Toulouse et St-Pierre.

Maison en Briques à un Etage. Louée 825 par Mois.

Succession de Appoline Potier

No 61,278—Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 novembre 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet numéro 89, borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St-Pierre, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine, sur 114 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison en briques à un étage ayant six chambres, une bâtisse à l'arrière en briques à deux étages ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisances, etc., etc. Louée 825 par mois. Comme par le numéro 605 rue DAUPHINE.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec privilège et lien du vendeur sur ladite propriété, et stipulant de porter intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur; ledit acte devant être passé pardevant John R. Legier, notaire public, et de contenir toutes les clauses habituelles de sécurité et les acquéreurs de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Robert Legier, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger.

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marine.

Dans l'affaire de Thomas E. Glancey et als. vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,273.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'îlet No 102 borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington) Eliza et Evelina, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6.

2° La propriété nue dans un et à trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'îlet No 102, bornée par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Evelina, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds, 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, le séparant du lot No 2, Lot No 2, mesurant 31 pieds, 7 pouces de de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contigu au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 21 pieds 9 pouces de façade à la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 3. La propriété deuxièmement décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente, incluant les timbres du revenu, pardevant Robert J. Maloney, notaire, et devant assumer les taxes de l'année courante et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec J. L. Onorato, courtier et encanteur de propriétés foncières, 848 rue Baronne. Les plans à la Bourse.

28 oct—29 31—nov 4 11 18 25—dec 2 9 4

VENTE A L'ENCAN

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division D—Dossier No 63 835

In re Mme L. G. Crenan et als vs N. P. Levy, un absent.

JEUDI, 20 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, in re Mme L. G. Crenan et als vs N. P. Levy, un absent, ledit jugement rendu le 9 novembre 1900 et signé le 15 novembre 1900, nous offrirons en vente et vendrons à l'enchère publique les propriétés foncières qui suivent, à savoir:

Trente certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Lus à savoir:

Premièrement—Un certain îlet de terre borné par les rues Robertson, Claiborne, Pologne et Lesseps.

Deuxièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Robertson, Lesseps et France.

Troisièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et Pologne.

Quatrièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et France.

Cinquièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Bellidile, Josephine, Lesseps et France.

Sixièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Josephine, Célestin, Lesseps et Pologne.

Septièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Célestine, Génie, France et Lesseps.

Huitièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Liberal, Force, France et Lesseps.

Neuvièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Liberal, Force, Lesseps et Pologne.

Dixièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Force, Foros, Lesseps et Pologne.

Onzièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Force, Verin, Lesseps et France.

Douzièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Verin, Magistrat, Lesseps et Pologne.

Treizièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Verin, Magistrat, Lesseps et France.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, Encanteur.

Bureau 812 rue Carondelet.

18 nov—18 26—déc 2 9 16 20

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 18 DECEMBRE

No 2206 Avenue Esplanade.

Propriété du Second District

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 707 rue Commune, MARDI, le 18 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre lui en date et signé le 14 novembre 1900 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Edouard Lane, No 62,172 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 290 borné par les rues Esplanade, Miro, Tonti et Quartier et désigné par la lettre "B" sur un devis fait par George de Armas, voyer, daté le 5 novembre 1900, lequel lot d'après le dit devis, commence à une distance de 5' 7" de l'encoignure des rues Miro et Esplanade et mesurant en mesure américaine 33' 8" de face sur la rue Esplanade 31' 7" de largeur dans le fond, par une profondeur de 168' 11" 2" sur une ligne oblique la plus près de la rue Tonti et 174' 2" 4" de profondeur de l'autre côté le plus près de la rue Miro.

Les améliorations comprennent un certain cottage en bois contenant quelque quatre chambres, hangar, puits, etc., banquette pavée.

Termes et conditions—Une moitié ou plus, ou tout comptant, balance, s'il y en a, en un an, par billets portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Dix pour cent du prix de l'achat requis au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu des E.-U. pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Cunningham et Cunningham, avocats.

17 nov—17 18 25—dec 2 9 16 17 18

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE DOUBLE

BIEN BATI,

Nos 1014 ET 1016 RUE MIRO,

Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Mme Charlotte Hespe.

No 63,072—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois bien bâti Nos 1014 et 1016 rue Miro entre les rues St Philippe et Ursulines, contenant de chaque côté quatre chambres, office, citerne et hangar et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 8 sur un devis déposé avec E. G. Gottschalk, ancien notaire, comme devis No 15; ledit lot mesurant d'après ledit devis, 30 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Miro, 30 pieds 9 pouces 5 1/2 lignes de largeur dans le fond et 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est en bon état, à proximité des écoles, marchés, lignes de chars et est un placement de bon rapport.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1900, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edward Dinkelspiel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

27 oct—27 28—nov 4 11 18 25 à date

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James M. Walsh.

No 63,361—De la Cour Civile de District Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 824 rue Commune—MARDI le 27 novembre 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 8 novembre 1900, à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur.

Une moutre en or.

2 billets à recevoir signés par Martin Bagley pour la somme de $1 318.30 chaque payable à l'ordre de James M. Walsh, 3 et 4 ans après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Conditions—Comptant.

M. R. Roberts, avocat.

13 nov—13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bâtisse désirable en briques à deux étages portant le numéro municipal 929 rue Dumaine, — Mme Florenda Martin vs Augustin Martin, son mari.

No 53,716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Place Commerciale, il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 22 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District Division C, daté et signé le 22 août 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations, bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 30, borné par les rues Magnolia, Camp, Calhoun et avenue Clay; ledit lot de terre est désigné par le No 6 dudit îlet et mesure vingt-huit pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de cent quarante neuf pieds 7 pouces et six lignes et quatre sur la ligne de côté vers la rue Magnolia et cent quarante neuf pieds quatre pouces et une ligne trois quart sur l'autre côté d'après un devis fait par S. G. Delisle, voyer, daté le 28 février 1893 annexé à un acte de vente fait par Edward W. Huntington à Louis Seiler passé pardevant Octave Morel, notaire, le 24 avril 1893.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

G. G. Kronenberger avocat pour le plaignant.

9 nov—9 16 23 30—4dc 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District.

Joseph C. Whitmore vs Mme Sarah Frances Madere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,342—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 novembre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes